



Crédits photos : © stock.adobe.com

PANORAMA EN SANTE AU TRAVAIL AUVERGNE-RHONE-ALPES *DES DONNEES POUR AGIR*

PREVENTICA - OCTOBRE 2024

SOMMAIRE

- **Employeurs et salarié.es**
- **Approche par risque**
 - Facteurs d'exposition des salarié.es
 - Accidents du travail
 - Maladies professionnelles
- **Inscriptions à France Travail après un licenciement pour inaptitude**

EMPLOYEURS ET SALARIÉ.ES

(INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020 ET FLORES 2021)

291 000 établissements employeurs

(secteur privé/public, hors particulier employeur)

80% ont moins de 10 salariés (65% dans l'industrie)

3,1 millions de salarié.es

Agriculture : 1% (65% d'hommes)

Industrie : 16% (69% d'hommes)

Construction : 6% (86% d'hommes)

Commerce : 14% (mixte)*

Services : 63% (mixte)*

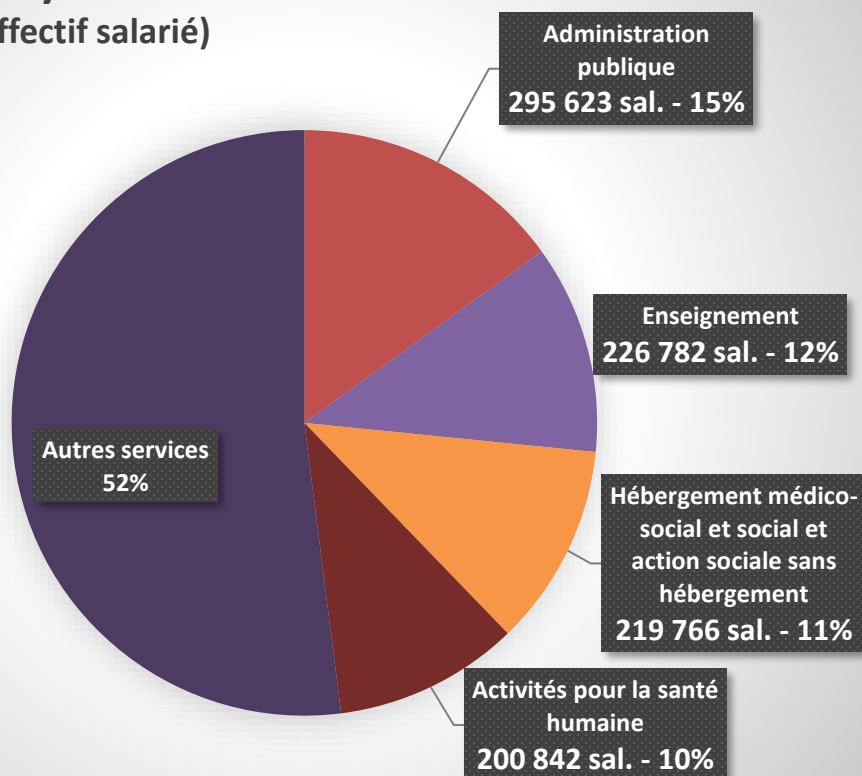
* *En-deçà d'un rapport 60/40*

EMPLOYEURS ET SALARIÉ.ES

(INSEE - FLORES 2021)

Principaux employeurs dans les services (effectif salarié)

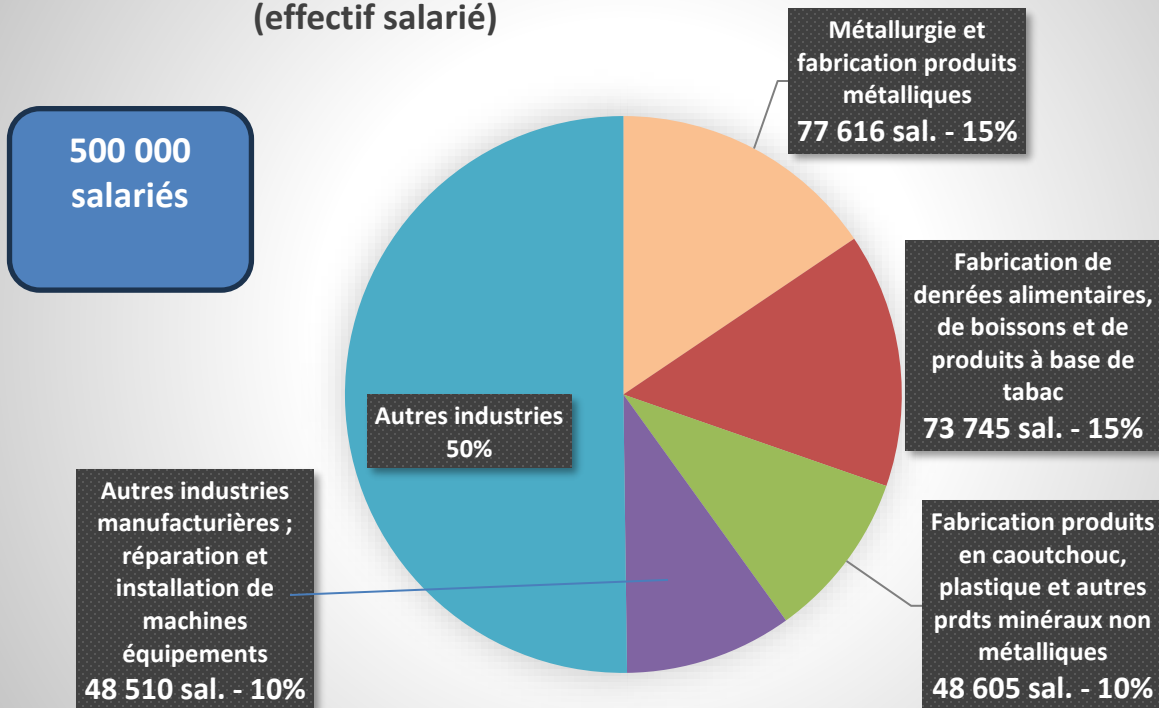
1,9 M de
salariés



EMPLOYEURS ET SALARIÉ.ES

(INSEE - FLORES 2021)

Principaux employeurs dans l'industrie (effectif salarié)



EMPLOYEURS ET SALARIÉ.ES

(DARES – DSN 2021 ET INSEE – ESTEL 2021)

ZOOM SUR L'INTERIM

- 117 000 salarié.es en intérim (ETP) en 2021
- Part des intérimaires: 4% de l'emploi total
- Profil des intérimaires
 - surtout des hommes (70%), quelle que soit la tranche d'âge
 - les salarié.es de moins de 30 ans très représenté.es (42%)
 - des ouvrier.es en majorité (75%) dont plus de la moitié sont « qualifié.es »
 - Une part d'ouvrier.es qualifié.es plus forte dans la construction (71%)
 - Une part d'ouvrier.es « non qualifié.es » plus forte dans la fabrication de denrées alimentaires (65%)

EMPLOYEURS ET SALARIÉ.ES

(DARES – DSN 2021 ET INSEE – ESTEL 2021)

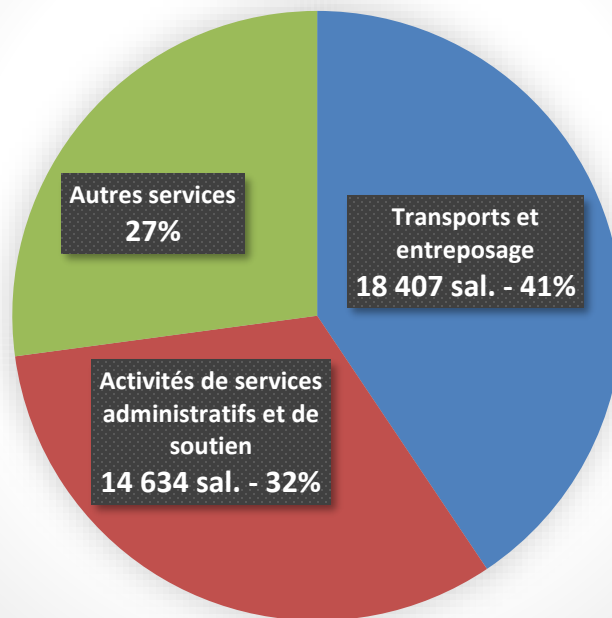
ZOOM SUR L'INTERIM

Répartition des salarié.es par grand secteur d'activité

Secteurs d'activité	Emploi en intérim	Emploi total
Agriculture	0%	1%
Industrie	36%	16%
Construction	15%	6%
Commerce	9%	14%
Services	40%	63%
Tous secteurs	100%	100%

EMPLOYEURS ET SALARIÉ.ES (DARES – DSN 2021)

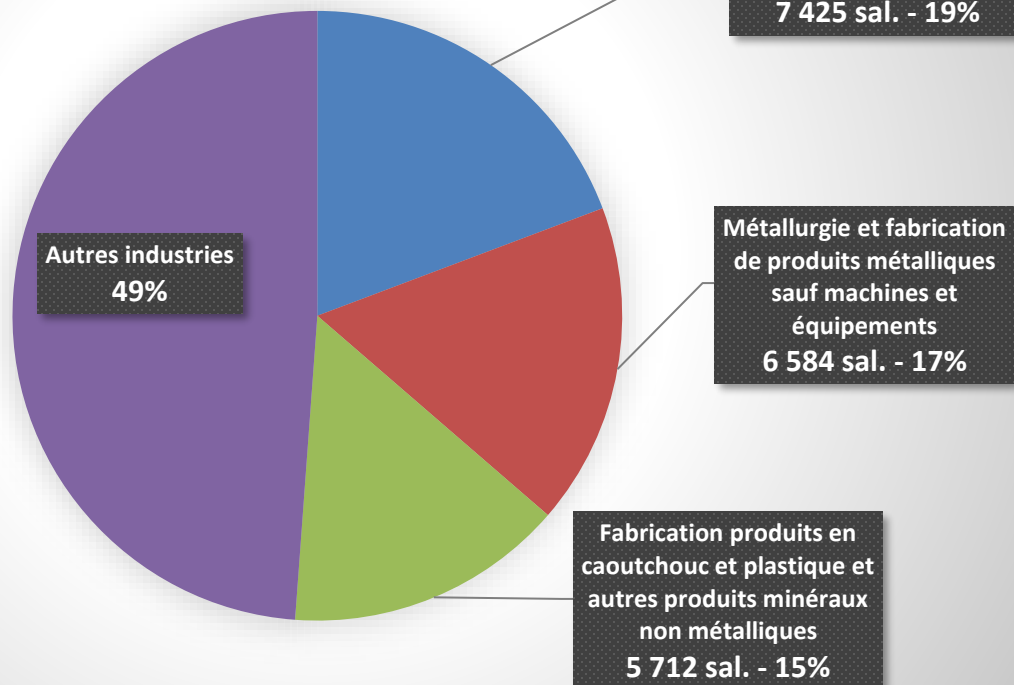
Principaux employeurs dans les services
(effectif en intérim)



EMPLOYEURS ET SALARIÉ.ES

(DARES – DSN 2021)

Principaux employeurs dans l'industrie
(effectif en intérim)



SOMMAIRE

- Employeurs et salarié.es
- **Approche par risque**
 - **Facteurs d'exposition des salarié.es**
 - Accidents du travail
 - Maladies professionnelles
- Inscriptions à France Travail après un licenciement pour inaptitude

LES FACTEURS D'EXPOSITION

- mesurés par l'enquête SUMER 2017 (Ministère du Travail) qui permet de disposer d'une carte des expositions des salariés à des nuisances ou à des situations de travail susceptibles d'être néfastes pour la santé
- expertise professionnelle du médecin du travail volontaire qui administre le questionnaire lors des examens périodiques
- enquête non représentative au niveau régional
- estimation des expositions pour la région ARA à partir des données nationales, en adaptant les résultats nationaux à la structure de la région en termes de métiers

Champ : secteur privé (hors intérim) et régime général uniquement

LES FACTEURS D'EXPOSITION

Contraintes de temps de travail et de rythme de travail

Presque tous les salarié.es du secteur privé y sont confronté.es dans leur travail.

Le cumul de ces contraintes est fréquent.

Type d'exposition	Taux d'exposition		
	1 contrainte	2 contraintes	3 contraintes
Contraintes de temps de travail	94%	73%	45%
Contraintes de rythme de travail	94%	76%	35%

LES FACTEURS D'EXPOSITION

Contraintes de temps de travail et de rythme de travail

3 principales contraintes de temps de travail

- **Dépassement de l'horaire hebdomadaire officiel** **78%**
 - *Cadres et professions intermédiaires*

- **Horaires atypiques (soir, nuit, week-end, jours fériés)** **56%**
 - *Employés de commerce et de services*
 - *Salarié.es de moins de 30 ans*

- **Horaires variables** **42%**
 - *Employés de commerce et de services*

LES FACTEURS D'EXPOSITION

Contraintes de temps de travail et de rythme de travail

3 principales contraintes de rythme de travail

- **Avoir un rythme imposé** **82%**
- **Devoir se dépêcher** **79%**
 - *Cadres et professions intermédiaires*
 - *Etablissements de 500 salariés et plus*
- **Devoir travailler sur son temps personnel (chez soi)** **27%**

LES FACTEURS D'EXPOSITION

Contraintes et ambiances physiques

Une forte majorité des salarié.es y sont confronté.es dans leur travail.

Le cumul de contraintes physiques est fréquent.

Type d'exposition	Taux d'exposition		
	1 contrainte	2 contraintes	3 contraintes
Contraintes physiques de travail	87%	57%	37%

LES FACTEURS D'EXPOSITION

Contraintes et ambiances physiques

3 principales contraintes et ambiances physiques

- **Contraintes posturales et articulaires** **70%**
 - *Ouvrier.es qualifié.es et « non qualifié.es »* (≥ 20 h hebdo 32%)
 - *Employé.es de commerce de de service*
 - *Salariés de moins de 30 ans*
 - *Etablissements de moins de 10 salariés*
- **Manutention manuelle de charge** **35%**
 - *Ouvrier.es qualifié.es et « non qualifié.es »*
 - *Employé.es de commerce de de service*
 - *Salariés de moins de 30 ans*
 - *Etablissements de moins de 10 salariés*
- **Conduite** **34%**
 - *Ouvrier.es qualifié.es*

LES FACTEURS D'EXPOSITION

Agents chimiques

Un tiers des salarié.es y sont exposé.es dans leur travail.

Un.e salarié.e sur dix est exposé.e à un agent chimique cancérogène (CMR).

Type d'exposition	Taux d'exposition		
	1 contrainte	2 contraintes	CMR
Agents chimiques	33%	22%	12%

LES FACTEURS D'EXPOSITION

Agents chimiques

Les produits les plus courants

Solvants (alcools, hydrocarbures...), tensio-actifs (détergents...), poussières, fibres et particules ultra fines

Les produits cancérogènes

Gaz d'échappement diesel, huiles minérales entières, poussières de bois, silice cristalline...

Pour les salarié.es exposé.es à un produit cancérogène :

- La mise en place d'une protection collective de 51% et la mise à disposition d'équipements de protection individuelle (EPI) est de 65%.
- Le taux de présence d'institutions représentatives du personnel dans les établissements de 11 salariés et plus est de 76% ; un document unique d'évaluation des risques (DUER) existe dans 59% des établissements.

LES FACTEURS D'EXPOSITION

Agents chimiques

Principaux secteurs exposés aux agents chimiques cancérogènes et part des salarié.es exposés :

- | | |
|---|-----|
| - Installation et réparation de machines et équipements | 44% |
| - Travail du bois, industrie du papier et imprimerie | 39% |
| - Métallurgie et fab. de produits métalliques | 39% |
| - Construction | 36% |

Une mise à disposition d'EPI généralement plus élevée qu'en moyenne dans ces 4 secteurs et un DUER généralement plus présent qu'en moyenne (sauf dans la construction).

LES FACTEURS D'EXPOSITION

Agents biologiques

Un.e salarié.e sur cinq y est exposé.e dans son travail.

- *Employé.es de commerce et de service*
- *Aides-soignant.es*
- *Infirmier.es, sages-femmes*
- *Aides à domicile et aides ménager.es*
- *Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons*

LES FACTEURS D'EXPOSITION

Risques psycho-sociaux

Type de risque	% de salariés concernés
Intensité / complexité / Morcellement du travail	92%
Intensité / complexité / Morcellement du travail X 3	70%
Manque de reconnaissance	72%
Manque d'autonomie	55%
Manque de moyens pour bien faire son travail	51%
Manque de soutien social (<i>hiérarchie, collègues</i>)	48%
Tensions dans les rapports avec le public	46%
Difficultés à concilier vie privée et vie professionnelle	41%
Conflits de valeurs ou manque de sens du travail	34%
Comportements hostiles subis systématiques	15%

SOMMAIRE

- Employeurs et salarié.es
- **Approche par risque**
 - Facteurs d'exposition des salarié.es
 - **Accidents du travail**
 - Maladies professionnelles
- Inscriptions à France Travail après un licenciement pour inaptitude

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL (AT) (CARSAT – RÉGIME GÉNÉRAL 2021)

- Les AT avec arrêt en 2021 : 81 000 et 6,8 M de jours d'arrêt
- Surreprésentation des hommes : 66% des AT mais 52% des salariés.
- 5 000 AT ont généré une incapacité physique permanente, soit 6% des AT.
- 86 décès.
- Une forte concentration des AT dans peu de secteurs d'activité, mais différents selon les femmes et les hommes.
 - HOMMES : 5 secteurs concentrent 70% des AT.
 - FEMMES : 5 secteurs concentrent 72% des AT.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL (AT) (CARSAT – RÉGIME GÉNÉRAL 2021)

Les causes d'AT (familles de risque) en région en 2021

ATTENTION
25% des
causes sont
inconnues

Risques connus à l'origine de l'accident du travail*	AT avec au moins 4 jours d'arrêt
	2021
Risque manutention manuelle	57%
Risque de chutes de plain-pied	14%
Risque outillage à main	8%
Risque de chutes de hauteur	8%
Risque agressions (y compris par animaux)	3%
Risque routier	3%
Risque manutention mécanique	2%
Risque machines	1%
Risque chimique	1%
Autres risques	1%
Risque physique (dont risque électrique)	0,3%
Risque lié aux autres véhicules de transport	0,0%
Total	100%

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL (AT) (CARSAT – RÉGIME GÉNÉRAL 2021 ET DARES 2019)

Les AT des hommes par secteur (2021)

- **secteurs dans lesquels les AT hommes sont les plus nombreux :**
 - *construction (2 AT sur 10)*
 - *activités de services administratifs et de soutien*
 - *commerce et réparation d'automobiles*
 - *transports et entreposage*

 - **secteurs dans lesquels les AT hommes sont les plus fréquents :**
 - *arts, spectacles et activités récréatives*
 - *construction*
 - *transports et entreposage*
 - *prod. distrib. d'eau; assainissement; gestion des déchets et dépollution*
- AT / 1 M d'heures
travaillées**
- **secteurs dans lesquels les AT hommes sont les plus graves :**
 - *construction*
 - *transports et entreposage*
 - *activités de services administratifs et de soutien*

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL (AT) (CARSAT – RÉGIME GÉNÉRAL 2021)

Les AT des femmes par secteur (2021)

- **secteurs dans lesquels les AT femmes sont les plus nombreux :**
 - *hébergement médico-social et social, action sociale sans hébergement (3 AT sur 10)*
 - *commerce et réparation d'automobiles*
 - *activités de services administratifs et de soutien*
- **secteurs dans lesquels les AT femmes sont les plus fréquents :**
 - *hébergement médico-social et social, action sociale sans hébergement*
 - *transports et entreposage*
 - *activités de services administratifs et de soutien*
- **secteurs dans lesquels les AT femmes sont les plus graves :**
 - *hébergement médico-social et social, action sociale sans hébergement*
 - *transports et entreposage*
 - *Prod. et distrib. d'eau; assainissement ; gestion des déchets et dépollution*

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL (AT) (CARSAT – RÉGIME GÉNÉRAL 2021)

ZOOM SUR L'INTERIM

Une fréquence des AT des intérimaires nettement plus forte que pour les permanent.es (68,8 AT pour 1 000 salarié.es contre 41,9 !)

Secteurs où la fréquence des AT des intérimaires est significativement plus forte que pour les permanent.es (2021)

Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques

Fabrication de produits métalliques (hors machines et équipements)

Commerce de gros

Construction de bâtiment

Fabrication de produits en caoutchouc et plastique

Fabrication de machines et équipements

Industrie automobile

Industrie alimentaire



> 20
points

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL (AT) (DARES-CNAM 2019)

Les AT par âge (2019)

- AT plus nombreux et fréquents chez les moins de 30 ans et moins fréquents chez les salariés de 40 ans et plus
- Gravité des AT qui augmentent avec l'âge

Les AT par taille d'établissement (2019)

- AT plus fréquents et plus graves dans les établissements de 10 à 99 salariés
- AT moins fréquents et moins graves dans les établissements de moins de 10 salariés, et dans ceux de 100 salariés et plus

SOMMAIRE

- Employeurs et salarié.es
- Approche par risque
 - Facteurs d'exposition des salariés
 - Accidents du travail
 - **Maladies professionnelles**
- Inscriptions à France Travail après un licenciement pour inaptitude

LES MALADIES PROFESSIONNELLES (MP) (CPAM DRSM – RÉGIME GÉNÉRAL 2021)

Les demandes de reconnaissance en maladie (2021)

- 11 281 demandes.
- 67% pour des affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail.
- 15% sont hors tableaux de maladies professionnelles, dont 1/3 pour des affections d'origine psychique.
- La moitié des demandes concernent les 50-59 ans.
- Une répartition femmes/hommes variable selon l'âge

LES MALADIES PROFESSIONNELLES (MP) (CPAM DRSM – RÉGIME GÉNÉRAL 2021)

Les demandes de reconnaissance en maladie (2021)

- Taux d'acceptation général de 64%.
- Les demandes de reconnaissance pour les affections liées à l'amiante et aux gestes et postures de travail sont les plus souvent acceptées.
- Plusieurs types de demandes ont une majorité de refus.
- Une acceptation plus fréquente pour les hommes quelle que soit la tranche d'âge.

LES MALADIES PROFESSIONNELLES (MP) (CARSAT– RÉGIME GÉNÉRAL 2021)

Les maladies reconnues (2021)

- 5 523 maladies reconnues et 1,6 M jours d'arrêt.
- Proportion équilibrée entre femmes et hommes
- 3 153 MP ont généré une incapacité physique permanente, soit 57%, dont 4 sur 10 de 10% ou plus.
- 21 décès
- 4 secteurs concentrent la moitié des MP

SOMMAIRE

- **Employeurs et salarié.es**
- **Approche par risque**
 - Facteurs d'exposition des salarié.es
 - Accidents du travail
 - Maladies professionnelles
- **Inscriptions à France Travail après un licenciement pour inaptitude**

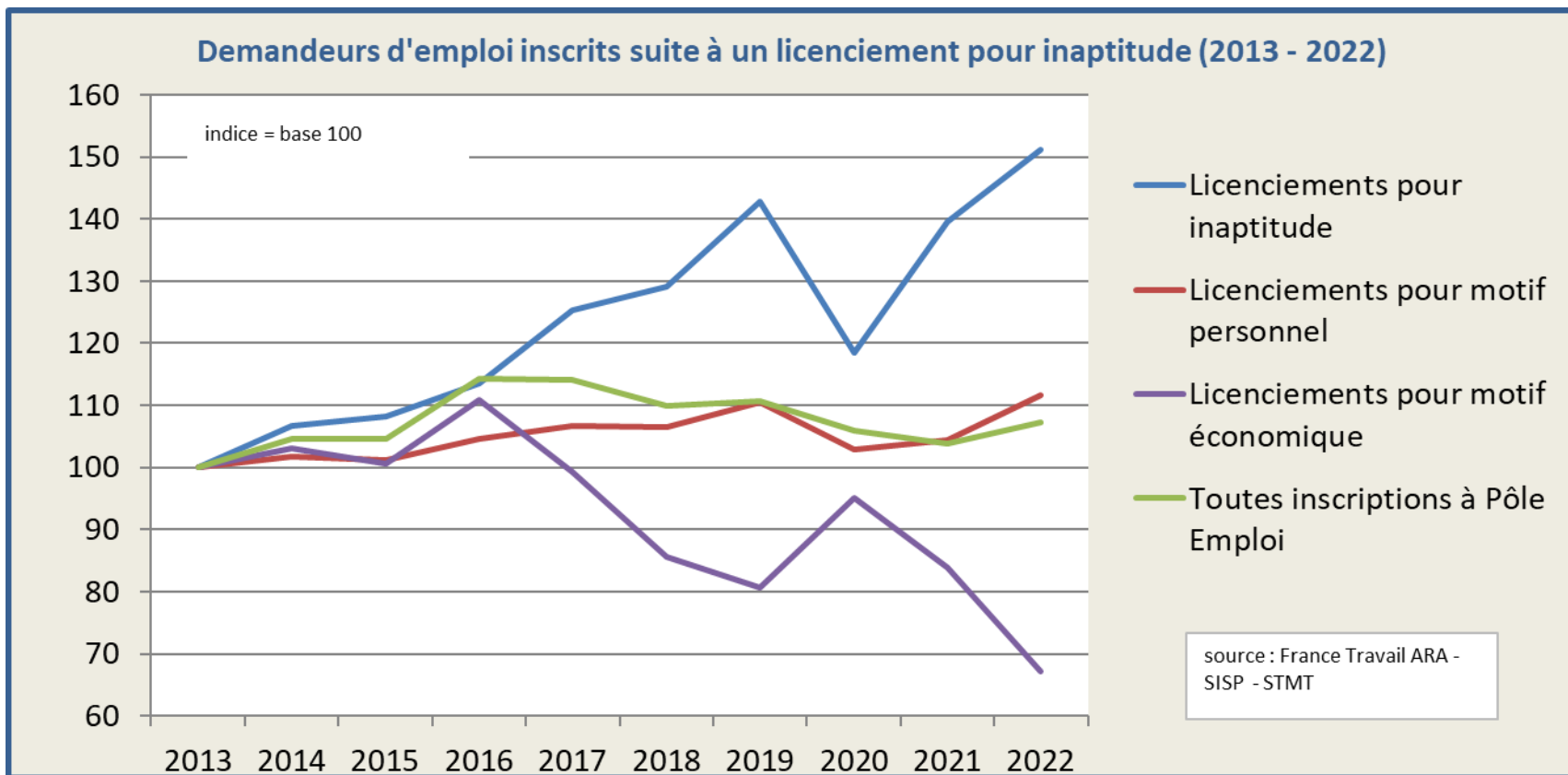
LES LICENCIEMENTS POUR INAPTITUDE (FRANCE TRAVAIL– 2021)

- **Demandeurs d'emploi (DE) inscrits à la suite d'un licenciement pour inaptitude et impossibilité de reclassement**

Le volume réel des inaptitudes est supérieur au nombre de demandeurs d'emploi inscrits pour ce motif.

LES LICENCIEMENTS POUR INAPTITUDE (FRANCE TRAVAIL – 2022)

- **13 361 inscriptions en 2022**



+51% entre 2013 et 2022 (contre +7% tous motifs)

LES LICENCIEMENTS POUR INAPTITUDE (FRANCE TRAVAIL – 2022)

Un poids en hausse

Hausse de la part des licenciements pour inaptitude dans l'ensemble des licenciements pour motif personnel entre 2013 et 2022 (de 16% à 22%).

Cette part est de 26% pour les femmes et 18% pour les hommes en 2022.

Les femmes davantage concernées

56% des inscriptions depuis 2019, plus élevée que dans :

- l'ensemble des inscriptions à France Travail en 2022 (51%).
- les inscriptions suite à un licenciement pour motif personnel (47%).
- les inscriptions suite à un licenciement pour motif éco (44%).

LES LICENCIEMENTS POUR INAPTITUDE (FRANCE TRAVAIL – 2022)

Augmentation du volume avec l'âge

- 1/3 des demandeurs d'emploi inscrits suite à licenciement pour inaptitude ont entre 50-59 ans.
- Ils sont plus âgés que les autres inscrits.
- Les femmes sont plus nombreuses à s'inscrire quel que soit l'âge et le phénomène s'amplifie.

Augmentation du taux d'inaptitude avec l'âge

- Taux d'inaptitude (nombre d'inscriptions dans l'année/actifs avec emploi au 1^{er}/01) est de 4,4 pour mille.
- En hausse avec l'âge jusqu'au seuil des 60 ans.

LES LICENCIEMENTS POUR INAPTITUDE (FRANCE TRAVAIL – 2022)

Secteurs d'activité antérieurs à l'inaptitude

En nombre d'inscriptions

- Femmes : commerce (16%) et action sociale sans hébergement (15%) et hébergement médico-social et social (9%)
- Hommes : construction (14%), transports (9%) et commerce (7%)
- Les plus fortes hausses des inscriptions issues des secteurs à dominante féminine (2016-2021)
 - *activité des sièges sociaux ; conseil de gestion (marketing, RH) +87%*
 - *hébergement médico-social et social +58%*
 - *action sociale sans hébergement +54%*
 - *autres services personnels (blanchisserie, coiffure, esthétique...) +44%*
(tous secteurs **+33%**)

LES LICENCIEMENTS POUR INAPTITUDE (FRANCE TRAVAIL – 2022)

Secteurs d'activité antérieurs à l'inaptitude

En taux d'inaptitude

- Les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager ont un taux d'inaptitude qui se détache des autres secteurs :

14,8 pour mille contre 4,4 pour mille tous secteurs

surtout pour les femmes (20,1) mais aussi pour les hommes (8,6)

- autres secteurs pour les femmes

- *activités administr. et soutien aux entreprises (centres d'appels...) (12,4)*
- *industries alimentaires (10,5)*

- autres secteurs pour les hommes

- *Génie civil (construction de routes, réseaux électriques...) (8,2)*

LIEN VERS LE DIAGNOSTIC ARA COMPLET :

<https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/Diagnostic-territorial>